



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 17 novembre 2017

Préavis no 04/2017

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT
le budget 2018**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2018 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social :

Charges

Transports publics : Les participations communales au déficit des transports publics continuent à augmenter par rapport à 2016, les chiffres passent de **CHF 11'168.30** à **CHF 12'200.00**

Bâtiments : Les montants suivants ont été prévus :

CHF 10'000.00 pour nettoyer la mousse sur le toit de l'Hôtel-de-Ville et la pose de panneaux acoustiques dans la salle à manger

CHF 22'500.00 pour la rénovation de la façade nord à la grande salle.

Egouts & épuration : **CHF 10'000.00** pour divers entretien.

Ecoles : Augmentation des coûts scolaires qui passent de **CHF 130'873.05** en 2016 à **CHF 147'700.00** budgétés en 2018.

Défense contre incendie : Le coût a augmenté. Pour la commune, nous étions à **CHF 10'711.55** en 2016 et le montant annoncé pour 2017 est de **CHF 12'900.00**.

Sécurité sociale : Les coûts sociaux sont en augmentation d'environ **CHF 35'000.00** par rapport à l'année 2016.

Eau : Une somme de **CHF 30'000.00** a été mise au budget pour le changement des compteurs.

Revenus

Impôts :

Les rentrées relatives aux impôts sont estimées à la hausse suite à l'augmentation de la population. Mais il est important de mentionner que toutes les charges calculées sur la base d'un forfait par habitants sont également en hausse.

La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2018, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2018, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : **CHF 1'051'500.00**
Total des Recettes : **CHF 1'054'900.00**
soit un excédent de revenus de **CHF 3'400.00**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



N. Mercier